
Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse de la société populaire de Saint-Orse (Dordogne) qui annonce avoir célébré les victoires des armées et avoir envoyé au district l'argenterie de leur église, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse de la société populaire de Saint-Orse (Dordogne) qui annonce avoir célébré les victoires des armées et avoir envoyé au district l'argenterie de leur église, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 189-190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30443_t1_0189_0000_17

Fichier pdf généré le 22/01/2023

membre de cette société, va bientôt partager le même honneur.

Elle invite la Montagne à demeurer à la hauteur où son énergie l'a placée, et à rejeter toute proposition de paix ou de trêve, jusqu'à ce que l'Europe soit purgée des tyrans.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Chaumont-Oise, s. d.] (2).

« Représentans,

Nous vous annonçons qu'un 4^e cavalier tout armé et équipé vient de partir pour joindre les trois autres que nous avons déjà envoyés à la destruction des tyrans. Un cinquième va bientôt partager le même honneur, tous les bons Républicains du district s'empressent de favoriser par leurs offrandes le projet que nous exécutons chaque jour de concourir à la levée de cette armée redoutable de Jacobins dont la Société populaire de la Franciade a conçu l'idée salutaire et qui du sang du dernier des tyrans coalisés verra naître bientôt la gloire impérissable du nom françois et la félicité des peuples.

Montagne chérie des vrais Républicains, et redoutable à tous les despotes, garde-toi de descendre un seul échelon de la hauteur où ton énergie t'a placée. Continue de mériter l'admiration et la reconnaissance du peuple souverain qui t'a confié l'exercice de sa puissance, sois infatigable dans tes travaux régénérateurs, comme il l'est lui-même dans ses sacrifices et dans son amour pour la liberté.

Point de paix, point de trêve, point de composition avec les tyrans. Fort de sa raison et de ses vertus, le peuple françois veut anéantir tous ses ennemis ou s'ensevelir lui-même sous les ruines de la liberté. Organe de ses volontés, annoncées à tous les despotes, que telle est l'inébranlable résolution qui va diriger nos pas sûrs pour affranchir la terre de la tyrannie et consolider à jamais le règne de l'Égalité. »

DEJAZE, BACHOD, SIMON fils, L. RANDOY, NEUVILLE, BERGEAS, GAUGÉ, GRELE, DUFOUR père, S. LOUTZ, LEHARGE (présid.), BIZET, LELEU (secrét.), Jean Hilaire COUDEVILLE, COLHEUX, Charles JÉRÔME, COLOMBE, JOSSEZ, SORDEAUX, DEGINCOURT, DUVAL, DECUVE, F. BOUDEVILLE, DELAFONTAINE, VILLEMONTIEZ, TINAN.

22

L'agent national près le district d'Andely écrit que, dans ce district, les biens d'émigrés se vendent avec le même avantage que les autres biens nationaux. Trois objets rapportant ensemble annuellement 1310 liv., ont été adjugés pour 103 900 liv.

(1) P.V., XXXIII, 106. Bⁱⁿ, 18 vent.; Mon., XIX, 658; J. Fr., n° 531; J. Sablier, n° 1185; C. Ég., n° 568.

(2) C 295, pl. 990, p. 11.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (1).

23

Le comité de surveillance de la commune d'Aubigny félicite la Convention sur la loi du 14 frimaire la prie de continuer les travaux, de rester à son poste et de ne point écouter la voix des diplomates astucieux, des modérés et des aristocrates, qui demandent ou désirent une paix provisoire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

24

Les émigrés sont partis, dit le comité de surveillance de La Feuillie, district de Gournay; mais leurs trésors sont restés: il annonce qu'il a trouvé, dans le clocher de la commune de Boulay, des effets assez précieux qu'il a fait passer au district avec le procès-verbal de ses opérations.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La Feuillie, 16 pluv. II] (4)

« Citoyen, président,

Les émigrés sont partis, mais leurs trésors sont restés, nous venons de trouver dans la commune du Boulay, voisine de chés nous, des effets assés précieux; ils étoient cachés, partie sous les jupes de la Vierge, partie sous le manteau de saint Nicolas et partie dans le clocher de l'église dudit lieu; c'étoit le ci-devant curé qui avoit mis là les bijoux; ce coquin de prêtre n'a qu'à revenir, il ne trouvera plus rien: nous les avons reportés en bons sans-culottes chés le maire de l'endroit qui est un honnête homme, et nous avons fait passer le procès-verbal de nos opérations à l'administration de district qui les vendra sans doute au profit de la nation. S. et F. »

FOLASTRE (présid.), LO. MAURY, SHIGUET (secrét.).

25

La société populaire de Saint-Orse, chef-lieu de canton, district d'Excideuil, département de la Dordogne, félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste. Elle annonce que les citoyens de cette commune ont célébré, avec un enthousiasme au-dessus de toute expression, les victoires suivies de leurs

(1) P.V. XXXIII, 106. Bⁱⁿ, 18 vent et 24 vent (1^o suppl^t); Mon., XIX, 658; Ann. patr., p. 1927; M.U., XXXVII, 297; J. Fr., n° 531; J. Sablier, n° 1185.

(2) P.V., XXXIII, 106. Bⁱⁿ, 19 vent. Ann. patr., p. 1936.

(3) P.V., XXXIII, 107. Bⁱⁿ, 22 vent. (suppl^t); J. Mont., p. 930; J. Matin, n° 573; J. Fr., n° 531; Mon., XIX, 658.

(4) C. 294, pl. 980, p. 27.

frères d'armes; ils ont fait un grand nombre d'offrandes et envoyé au district l'argenterie de leur église.

Toute notre jeunesse, disent-ils, est à la frontière; nous irons nous-mêmes, nous irons à Londres, à Vienne, à Berlin, partout où besoin sera; mais donnez-nous du pain.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des subsistances (1).

[*Saint-Orse, 14 pluv. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Il vient d'être arrêté dans notre Société populaire qu'il vous seroit fait, une adresse pour vous féliciter, pour vous remercier des sages décrets qui continuent à émaner de cette Auguste Montagne, que vous seriez invités à rester à votre poste jusqu'à la destruction entière du dernier des tyrans.

Nous et notre citoyen représentant nous concourons en tout ce qui dépend de nous au parfait établissement de cette République qui servira de modèle à l'univers entier, nous avons célébré avec un enthousiasme au-dessus de toute expression, les victoires suivies de nos braves frères d'armes, nous avons ouvert une souscription à leur profit, il en est résulté des offrandes que nous avons faites passer au Comité révolutionnaire de notre district, elles consistent en 17 chemises, 11 paires de souliers, il nous reste encore quelques fonds que nous travaillons à employer en équipement.

Nous avons marié notre ci-devant ministre, nous avons fait les frais de sa noce; nous avons descendu notre cloche, notre district ne nous en a pas encore désigné l'envoy, nous luy avons fait parvenir l'argenterie de notre ci-devant église à quoi servoit-elle qu'à entretenir l'erreur et le fanatisme.

Toute notre jeunesse est à la frontière; nous y irons nous-mêmes, nous irons à Londres, à Vienne, à Berlin, partout où besoin sera; faites que ces braves volontaires reçoivent leurs lettres franches, nous plaignons qu'ils employent ce qui est destiné pour leurs subsistances à les retirer. Avisez à ce que la loi sur le Maximum soit strictement observée en tout depuis la plus petite commune jusqu'à la plus grande. Donnez-nous un peu de pain, car avec la plus grande économie, la plus exacte distribution, nous n'en avons que pour deux mois. S. et F. »

BRACHET fils (*présid. de la Sté popul.*), VIDAT fils (*secrét.*).

26

Le 3^{me} bataillon de la Meuse appelle la censure de la Convention sur les citoyens Lacoste et Baudot, représentants du peuple à l'armée de la Moselle.

Ils ont eu, dit-il, l'immoralité d'offrir à cette armée victorieuse une gratification pécuniaire. Déjà vous aviez décrété que nous avions bien

(1) P.V., XXXIII, 107; Bⁿ, 19 vent.; *Ann. patr.*, 1936.

(2) C. 295, pl. 990, p. 13.

mérite de la Patrie: quelle plus douce, quelle plus glorieuse récompense! L'ivresse des triomphes électrisoit nos cœurs, quand tout-à-coup l'indignation s'en est emparée. On a eu l'impudeur d'offrir de l'argent à des soldats républicains! Eh quoi! s'écrient-ils, nous confondrait-on avec ces esclaves de la Germanie, qui vendent leur sang à qui veut le payer. On n'a pu nous vaincre, gardons-nous de nous avilir: l'or ne nourrit pas la vertu; il la tue. La monnaie des républicains, c'est l'estime de leurs concitoyens; nous n'en voulons point d'autre (1).

« Représentants, vous nous avez donné un éclatant témoignage. Que la Patrie soit sauvée et nos vœux sont comblés.

BRION (*s. l'*), SAUGIER, LAPIERRE (*s. l'*), MONGIN (*cap^e*), NANNUS (*l' d'art.*), BOUDART (*lieut.*), MOREL (*serg^t-major*), THOMAS, DEPIRE, C. MELIN, GAGET, GARNIER, LAURENT (*serg^t-major*), CHANVION, DAUSSURE, GRANDDIE, GUILLAUME (*s. lieut.*), A. CARREAUX (*cap^e*), FRANÇOIS, VIRIOT, BUNDUN (*caporal*), BERTIN (*serg^t - major*), MICHELOT (*serg^t - major*), LABOULLOT, GÉRARD (2).

(*Applaudissements*).

Mention honorable, insertion au bulletin

27

Les membres de la société de Villefranche, département de Haute-Garonne, écrivent à la Convention que, jaloux de l'imiter dans son système de réunion de forces, ils ont formé une masse de nouvelles offrandes, qui consistent en 242 couvertures de laine, 117 tapisseries, 272 draps, 442 chemises, 20 couvertures piquées, 21 matelas, 300 livres de charpie, 28 serviettes, 563 livres de vieux linge, 17 capotes, 2 beverageys, 1 roupe, une tente, 4 habits neufs, et deux pelisses fourrées.

Ils prient la Convention de rester au sommet de ce rocher inébranlable contre lequel tous les vains efforts de nos ennemis intérieurs et extérieurs achèveront bientôt de se briser.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Villefranche (H^{te}-Garonne), s. d.*] (4).

« Citoyens représentants,

Infatigables dans vos travaux énergiques et efficaces, nous le sommes aussi dans nos offrandes et dans nos sacrifices. Plusieurs Sociétés et communes de ce district, les corps administratif et judiciaire avoient déjà individuelle-

(1) P.V., XXXIII, 107-108. Bⁿ, 18 vent.; *Mon.*, XIX, 658; *M.U.*, XXXVII, 301; *C. univ.*, 19 vent.; *J. Fr.*, n° 531; *Ann. patr.*, n° 1927; *C. Eg.*, n° 568; *J. Mont.*, p. 930; *Rép.*, n° 79; *J. Sablier*, n° 1185.

(2) C. 295, pl. 990, p. 14. Lettre datée d'Ottange, 25 pluv. II.

(3) P.V., XXXIII, 108. Bⁿ, 19 vent. et 28 vent. (1^o suppl^t); *J. Fr.*, n° 531; *Mon.*, XIX, 658.

(4) C. 293, pl. 968, p. 35.